



Commune
d'OLTINGUE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

n° 09/2024 du 16/02/2024

relatif à la réglementation de la circulation à l'intérieur de l'agglomération –
rue de Raedersdorf – 68480 OLTINGUE

LE MAIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-21-1, R 411-25 et R 411-30 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de signalisation routière et de manifestation sportive,
- VU** le décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 relatif à la réglementation générale d'épreuves et compétitions sportives sur la voie publique (*),
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- VU** la demande de l'entreprise CET pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessous ;

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération, à l'occasion de l'extension du réseau BT dans la rue de Raedersdorf.

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation de tous véhicule sur la RD 21 bis du 14/02/2024 pendant 3 semaines – rue de Raedersdorf - 68480 OLTINGUE pour les travaux d'extension du réseau BT dans la rue de Raedersdorf se fera par circulation alternée sur une longueur de 50 mètres réglé par feux tricolores pendant toute la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h et il sera interdit de stationner dans la zone de chantier.

Article 2 : L'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FERRETTE.
- Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Routière du Sundgau
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'OLTINGUE.
- La Brigade Verte
- Société CET;

OLTINGUE, le 09 février 2024.
Philippe WAHL, maire :

